

**CONSEIL NATIONAL DE L'INITIATIVE DE TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES
ATELIER SUR LA COMMUNICATION
BASSAM**

**« PRINCIPES, CRITERES ET
AVANTAGES DE L'ITIE »**

**Conférencier: Michel YOBOUE
myoboue@gmail.com**

Jeudi 20 mai 2010

- La perspective de richesses pétrolières crée une mentalité boom: les pouvoirs publics établissent des projets grandioses, le code du travail est sapé et la productivité sombre.
- Les dépenses publiques croissent de manière spectaculaire, du fait que les pouvoirs publics escomptent une grosse augmentation des revenus (souvent bien moindres, en réalité, qu'ils ne s'imaginent).

- La qualité des dépenses publiques se dégrade. L'argent est dissipé par la corruption - les fonctionnaires se laissent soudoyer pour distribuer des bénéfices tels que des quotas d'importations, des licences industrielles et l'accès aux devises.
- L'instabilité du prix du pétrole porte atteinte à la croissance, à la distribution des ressources et à la réduction de la pauvreté.

- Les booms favorisent la perte du contrôle fiscal et de l'inflation, et entravent encore plus la croissance, la justice et la réduction de la pauvreté.
- L'endettement extérieur s'accroît à mesure que les pouvoirs publics font des emprunts pour combler l'insuffisance des revenus pétroliers ou miniers escomptés.

- Les autres secteurs de l'économie, tels que le secteur industriel et l'agriculture, périclitent par suite de la dépendance envers le pétrole ou les produits miniers.
- Les revenus pétroliers et minière remplacent les impôts et affranchissent les pouvoirs publics du devoir de rendre compte de leurs dépenses au public.

L'ITIE établit une norme internationale permettant aux entreprises de publier combien elles paient et aux gouvernements de divulguer leurs revenus.

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) veille à une meilleure gouvernance dans les pays riches en ressources à travers la vérification et la publication complète des paiements effectués par les entreprises et des revenus perçus par les gouvernements provenant du pétrole, du gaz et des minerais.

Quelle sont donc les principes de cette initiative ?

I - Les principes de l' ITIE

Ces principes sont résumés en 12 points qui sont les suivants :

1. Nous partageons la même conviction que l'exploitation prudente des richesses en ressources naturelles devrait constituer un moteur important pour la croissance économique durable qui contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté mais qui, faute d'une bonne gestion, peut avoir des répercussions défavorables sur le plan économique et social.

I - Les principes de l' ITIE

2. Nous affirmons que la gestion des richesses en ressources naturelles au profit des citoyens d'un pays relève de la compétence des gouvernements souverains, qui s'en chargent dans l'intérêt de leur développement national.

3. Nous reconnaissons que les avantages de l'extraction des ressources se manifestent sous la forme de flux de recettes s'étalant sur un grand nombre d'années et peuvent dépendre fortement des prix.

I - Les principes de l' ITIE

4. Nous reconnaissons que la compréhension du public des recettes et des dépenses des gouvernements dans la durée est susceptible de contribuer au débat public et de faciliter le choix d'options appropriées et réalistes favorisant le développement durable.

5. Nous soulignons l'importance, pour les gouvernements et les entreprises extractives, d'assurer la transparence, ainsi que la nécessité de renforcer la gestion des finances publiques et faire respecter l'obligation de rendre des comptes.

I - Les principes de l' ITIE

6. Nous reconnaissons qu'il convient de situer les efforts pour parvenir à une plus grande transparence dans un contexte de respect des contrats et des lois.

7. Nous reconnaissons que la transparence financière est un moyen susceptible de contribuer à l'amélioration du climat pour l'investissement direct intérieur et étranger.

8. Nous croyons au principe et à la pratique de la responsabilité du gouvernement devant tous les citoyens en ce qui concerne l'intendance des flux de recettes et des dépenses publiques.

I - Les principes de l' ITIE

9. Nous nous engageons à encourager le respect de hauts niveaux de transparence et de responsabilité dans la vie publique, le fonctionnement de l'Etat et le monde du commerce.

10. Nous croyons à la nécessité d'une approche cohérente et réalisable de la divulgation des paiements et des recettes, cette approche devant être simple à adopter et à mettre en application.

I - Les principes de l' ITIE

11. Nous sommes d'avis que la divulgation des paiements dans un pays donné devrait impliquer toutes les entreprises extractives présentes dans ce pays-là.

12. Lorsqu'il s'agit de trouver des solutions, nous considérons que toutes les parties prenantes – les gouvernements et leurs agences, les entreprises extractives, les sociétés de service, les organisations multilatérales, les organisations financières, les investisseurs et les organisations non gouvernementales – ont des contributions importantes et pertinentes à apporter.

II- Les critères ITIE

Il en existe 6 :

1. Tous les paiements matériels, versés par les entreprises aux gouvernements, au titre de l'exploitation pétrolière, gazière et minière (« les paiements ») et toutes les recettes matérielles, reçues par les gouvernements de la part des entreprises pétrolières, gazières et minières (« les recettes »), sont publiés et diffusés régulièrement au grand public sous une forme accessible, complète et compréhensible.

II- Les critères ITIE

2- Lorsque de tels audits n'existent pas, les paiements et recettes font l'objet d'un audit indépendant crédible, conformément aux normes internationales en matière d'audit.

3- Les paiements et recettes sont rapprochés, conformément aux normes internationales en matière d'audit, par un administrateur indépendant digne de confiance, qui publie son opinion sur ce rapprochement de comptes et sur d'éventuelles discordances.

4- Cette démarche s'étend à l'ensemble des entreprises, y compris les entreprises d'Etat.

II- Les critères ITIE

5- La société civile participe activement à la conception, au suivi et à l'évaluation de ce processus et apporte sa contribution au débat public.

6- Le gouvernement d'accueil élabore un plan de travail public, financièrement viable, relatif aux éléments ci-dessus, avec le concours des institutions financières internationales le cas échéant, ce plan étant assorti de cibles mesurables, d'un calendrier de mise en œuvre et d'une évaluation des contraintes éventuelles sur le plan des capacités.

III- Les avantages

L'implantation de l'ITIE apporte une gamme étendue d'avantages:

Les gouvernements bénéficient de la mise en œuvre d'une procédure standardisée et reconnue internationalement pour la transparence dans la gestion des ressources naturelles. Avec des revenus pétroliers, gaziers et miniers grimpants, les attentes des citoyens sont à la hausse.

La mise en œuvre de l'ITIE développe la capacité de gouvernance, améliore la crédibilité internationale, et affirme que le gouvernement est engagé à combattre la corruption.

III- Les avantages

Le climat d'investissement est amélioré par la mise en œuvre de l'ITIE. L'engagement à rapprocher les paiements des entreprises et les revenus des gouvernements suivant un procédé multipartite indique un engagement à la bonne gouvernance.

Les entreprises profitent du climat d'investissement amélioré résultant de la transparence et d'une bonne gouvernance.

III- Les avantages

La sécurité énergétique est améliorée sur un pied d'égalité plus transparent. Les pays importateurs d'énergie bénéficient d'une meilleure stabilité dans les pays fournisseurs. Cette stabilité augmentée encourage les investissements à long terme dans la production - et assure ainsi un approvisionnement plus stable.

En résumé, appliquer ITIE en tant que partie intégrale d'un programme de bonne gouvernance aidera à assurer que les revenus pétroliers, de gaz et des minerais contribuent au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

Merci pour votre aimable attention !

Michel YOBOUE
myoboue@gmail.com

20 mai 2010